



PETITION COMMUNALE

1880 BEX

**« Pour que la fête des écoles
et son cortège continuent de
se tenir le samedi »**

Les pétitionnaires ayant déposé leur signature ci-dessous souhaitent que les autorités politiques et scolaires de Bex maintiennent la fête des écoles et son traditionnel cortège le samedi.

PRENOM	NOM	DOMICILE	SIGNATURE

Quelle est la valeur juridique d'une pétition ?

Selon l'article 33 de la Constitution fédérale, tout un chacun peut lancer une pétition. Qu'elle soit lancée sous forme écrite ou online, la pétition n'a pas de valeur juridique en soit, mais l'autorité à laquelle la pétition est adressée est tenue d'en prendre acte, mais pas d'y répondre. Cependant, en règle générale, les autorités traitent les pétitions et y répondent.

Source : <https://www.ch.ch/fr/democratie/droits-politiques/lancer-une-petition/>

ADRESSE DU COMITE : PAI-UDC Bex, Pierre-Yves Rapaz, Rte de la Tuilière 4, 1880 Bex